

...CROQUEZ

LES ARTS !

ENEZ GOÛTER À TOUT CELA  
À L'ACADÉMIE DE CHÊNÉE

MUSIQUE

&

ARTS

DE LA

PAROLE

&

DU

THÉÂTRE



# SOMMAIRE

Présentation de l'académie .....	p3
1. Académie de Chênée .....	p6
2 Les cours .....	p8
3. âges d'admission .....	p15
4. Horaires 2026-2027 .....	p16
5. Déroulement des études .....	p19
6. Durée des études .....	p21
7. Évaluations .....	p23
8. Conditions de régularité .....	p24
9. Conseils aux parents .....	p25
10. inscriptions .....	p26
11. Vacances et congés .....	p29
Annexe au ROI .....	p30



# PRÉSENTATION DE L'ACADÉMIE CHÊNÉE

## Académie de Chênée

Musique • Arts de la Parole et du Théâtre

*Un lieu de découverte,  
de création et d'épanouissement artistique*

L'Académie de Chênée accueille enfants, adolescents et adultes dans un environnement chaleureux où chacun peut développer sa sensibilité artistique, sa créativité et son talent.

Deux grands domaines d'enseignement sont proposés : *la Musique et les Arts de la Parole et du Théâtre*, permettant à chacun de trouver la discipline qui lui correspond ou de combiner plusieurs pratiques artistiques.

### LA MUSIQUE

*Apprendre, interpréter et partager*

Pour tous les niveaux d'apprentissages – la vocation de l'Académie de Chênée est de vous accompagner en s'adaptant à chaque parcours musical grâce à un enseignement de qualité assuré par des professeurs passionnés.

*Disciplines instrumentales et vocales :*

Chant, , clarinette, flûte traversière, guitare, orgue, , percussion, piano, saxophone, trompette, trombone, tuba, violon, violoncelle , ...

## *Jouer ensemble*

La pratique collective occupe une place essentielle dans la formation :

- Ensembles instrumentaux : ensemble de CORDES, CUIVRES, ...
- Ensembles vocaux : chorale d'enfants, INCANTO
- Guitare d'accompagnement
- Musique de chambre

## *Comprendre la musique*

L'apprentissage est complété par des cours de :

- Formation musicale
- Écriture musicale
- Histoire de la musique
- Culture artistique

## **ARTS DE LA PAROLE & DU THÉÂTRE**

### *S'exprimer, créer et prendre confiance*

Le théâtre permet de développer l'imagination, la confiance en soi, l'expression orale et la créativité dans un cadre stimulant et bienveillant.

### *Les élèves découvrent progressivement :*

- L'expression corporelle
- Le travail de la voix et de la respiration
- La diction et l'articulation
- L'improvisation
- L'interprétation de textes
- La création collective
- La présence scénique

## *Une expérience humaine et artistique*

À travers les ateliers, les projets et les spectacles, chacun apprend à communiquer, écouter, collaborer et transmettre des émotions au public.

Les Arts de la Parole constituent un formidable outil d'épanouissement personnel autant qu'une formation artistique exigeante.

## *Une Académie vivante*

Tout au long de l'année, l'Académie de Chênée propose de nombreux événements qui rythment la vie de l'établissement :

- Fête de Saint-Nicolas
- Concert de Noël
- Concerts et auditions
- Spectacles de théâtre et des Arts de la parole
- Cabaret
- Journées Portes ouvertes
- Projets artistiques interdisciplinaires

## *Une équipe pédagogique qualifiée*

Les cours sont assurés par des enseignants diplômés des Écoles Supérieures des Arts de Belgique, animés par la volonté de transmettre leur passion et d'accompagner chaque élève dans son développement artistique.

## *Facilement accessible*

Située au cœur de la région liégeoise, l'Académie de Chênée est facilement accessible depuis Fléron, Angleur, Grivegnée, Embourg, Cointe et Chaudfontaine.

## *Rejoignez-nous !*

Découvrez le plaisir d'apprendre, de créer, de jouer, de chanter et de monter sur scène au sein d'une académie dynamique, conviviale et ouverte à tous !

# 1. ACADÉMIE DE CHÊNÉE

Fondateurs : **René DRIESEN** et **Charles GOOSSENS**  
Pouvoir Organisateur : **Académie de Chênée a.s.b.l.**  
Direction : **Anne-Sylvie PRIMO**  
Secrétariat : **Simon THONON**

## NOUS CONTACTER

*Académie de Chênée*  
*Rue de l'Église, 3*  
*4032 CHÊNÉE*  
**04/365.12.14**

[www.academiedechenee.be](http://www.academiedechenee.be)  
[secretariat@academiedechenee.be](mailto:secretariat@academiedechenee.be)

## LES LIEUX DE COURS

**Musique** : École Communale du Parc Sauveur Allée Edgar d'Hont, 4032, Chênée  
École libre de Chênée : rue Hippolyte Cornet, 11, 4032 Chênée

**Orgue** : Église Saint-Pierre de CHÊNÉE.

**Arts de la Parole** : École Victor HEUSKIN, Rue Fraîche, 14 (bus 29).  
Ecole libre de Robermont: Rue des Fortifications, 24, 4030 Liège  
Ecole libre de Chênée: Rue Hippolyte Cornet, 11, 4032 Liège

**Section de Fléron** : École Communale du Fort,  
Avenue Lt Général Mozin 1, 4620 FLÉRON.

# LES HEURES D'OUVERTURE DE BUREAU

*Lundi, mardi, jeudi et vendredi*  
**15h30 à 19h**

*Mercredi*  
**13h30 à 19h**

*Samedi*  
**9h à 12h**

**Nos bureaux se trouvent :**  
**Allée Edgar d'Hont, 4032, Chênée**



# 2. LES COURS

## 2.1 MUSIQUE

### Cours de base

---

#### FORMATION MUSICALE

↳ *Éveil musical (1, 2 ou 3 ans, suivant l'âge de l'enfant)* **Dès l'âge de 5 ans**  
Éveil sensoriel et ludique de l'enfant aux différents paramètres du monde sonore (durée, intensité, timbre, hauteur).  
**1 à 2 années de cours (P1/P2)**

↳ *Filière Formation enfants\** **Dès l'âge de 8 ans**  
**5 années (F1/F2/F3/F4/F5)**

↳ *Filière Formation (enfants : 5 ans ; adultes : 3 ans)\** **Dès l'âge de 13 ans**  
Cycle commun à tous les élèves.  
Apprentissage des bases du langage musical.  
**3 années (FA1/FA2/FA3)**

↳ *Filière Transition (3 ans)* **Dès l'âge de 11 ans**  
Cycle complémentaire pour ceux qui souhaitent un apprentissage approfondi ou qui se préparent à l'enseignement supérieur.

**\*Obligatoire pour avoir accès au cours d'instrument**

**Condition d'accès : avoir obtenu le certificat de formation à l'issue de la 5<sup>ème</sup> année « enfants » ou de la 3<sup>ème</sup> année « adolescents-adultes »**

#### FORMATION INSTRUMENTALE

↳ *Filière Formation enfants* **Dès l'âge de 8 ans**  
**5 années (F1/F2/F3/F4/F5)**

↳ *Filière Formation (enfants : 5 ans ; adultes : 4 ans)* **Dès l'âge de 13 ans**  
**4 années (FA1/FA2/FA3/FA4)**

↳ Filière Qualification enfants **Dès l'âge de 11 ans**  
**5 années (F1/F2/F3/F4/F5)**

↳ Filière Qualification (enfants : 5 ans ; adultes : 4 ans) **Dès l'âge de 16 ans**  
**4 années (QA1/QA2/QA3/QA4)**

↳ Filière Transition (5 ans) **Dès l'âge de 13 ans**  
**5 années (T1/T2/T3/T4/T5)**

## **CHANT (CLASSIQUE ET VARIÉTÉ)**

↳ Filière Formation **Dès l'âge de 12 ans**  
**5 années (F1/F2/F3/F4/F5)**

↳ Filière Qualification **Dès l'âge de 12 ans**  
**5 années (Q1/Q2/Q3/Q4/Q5)**  
*Condition d'admission : élèves âgés de 12 ans ou plus.*

↳ Filière Transition\*\* **Dès l'âge de 12 ans**  
**5 années (T1/T2/T3/T4/T5)**

*\* Accès réservé sur avis du Conseil de classe et d'admission*

*\*\* Accès réservé sur avis du Conseil de classe et d'admission*

*Condition d'accès :*

*- avoir obtenu le certificat de formation pour la spécialité concernée*

*- fréquenter régulièrement le cours de FM ou avoir obtenu le diplôme de transition en FM*

*- fréquenter régulièrement un des cours suivants : analyse musicale, écriture musicale, ensemble instrumental, ensemble musical de transmission orale, formation musicale, histoire de la musique et audition commentée, improvisation musicale, lecture à vue, musique de chambre instrumentale, rythmes et rythmique, transposition*

*Condition d'admission : élèves âgés de 12 ans ou plus.*

**Travail de la technique vocale (maintien, respiration, pose de voix...),  
approche des répertoires classique et moderne, accompagné au piano.**

**Cours semi-collectif (2 périodes/semaine par groupes de 4 élèves).**

## ÉCRITURE MUSICALE + ANALYSE MUSICALE

### Objectif

Découverte du langage musical (essentiellement tonal mais avec des ouvertures plus ou moins importantes sur d'autres univers sonores : modalité, atonalité...) par l'analyse et la pratique.

### Moyens mis en œuvre

Analyse de partitions, exercices d'écriture libre ou dirigée, vocale et instrumentale, accompagnement de mélodies simples au clavier.

### ANALYSE

- ↳ *Filière Formation* Dès l'âge de 11 ans  
2 années (F1/F2)
- ↳ *Filière Qualification* Dès l'âge de 12 ans  
3 années (Q1/Q2/Q3)

### ÉCRITURE MUSICALE

- ↳ *Filière Formation* Dès l'âge de 11 ans  
4 années (F1/F2/F3/F4)
- ↳ *Filière Qualification* Dès l'âge de 14 ans  
4 années (Q1/Q2/Q3/Q4)
- ↳ *Filière Transition* Dès l'âge de 14 ans  
4 années (T1/T2/T3/T4)

Condition d'admission : avoir terminé la filière de Formation en Formation musicale.

# Cours complémentaires

## HISTOIRE DE LA MUSIQUE ET AUDITION COMMENTÉE

Condition d'admission : ouvert à tous.

- ↳ Parcours détaillé de l'histoire de la musique réparti sur plusieurs années. Chaque année se consacre à une période précise pour en aborder les différents aspects (instruments, formes, langage...) en écoutant de nombreux exemples commentés. L'évaluation se fait sous forme soit d'un examen écrit sur la matière soit d'un travail écrit ou d'un exposé oral sur un sujet au choix.
- ↳ Auditions commentées et comparaison de différentes versions d'une même œuvre ou d'un même fragment.

## ENSEMBLE DE CORDES (VIOLON – ALTO – VIOLONCELLE)

Conditions d'admission : fréquenter régulièrement ou avoir terminé un cours de Formation instrumentale (F2 ou plus).

Ouvert aux instruments de la famille des cordes frottées (Alto-Violon-Violoncelle, ... )

## ENSEMBLE DE CUIVRES (TROMPETTE – TROMBONE – TUBA)

Conditions d'admission : fréquenter régulièrement ou avoir terminé un cours de Formation instrumentale (F4 ou plus).

Ouvert aux instruments de la famille des cuivres (trompette – trombone – euphonium – tuba, ...)

## ENSEMBLE INSTRUMENTAL

Condition d'admission : ouvert à tous.



## ENSEMBLE VOCAL « INCANTO »

Conditions d'admission : élèves âgés de 14 ans ou plus sans fréquentation nécessaire de Formation musicale.

↳ « InCanto » est l'ensemble vocal de l'académie. On y chante tous les répertoires : chanson française, pop, musiques du monde, jazz, classique dans des arrangements souvent originaux. La préparation vocale vous aidera à poser la voix.

↳ Les deux périodes de cours permettent un travail en profondeur. « In Canto » se produit également en dehors de l'académie.

## GUITARE D'ACCOMPAGNEMENT

Conditions d'admission : élèves âgés de 12 ans ou plus qui fréquentent régulièrement ou ont terminé un cours de Formation instrumentale et qui ont une pratique de la guitare d'au moins trois années. L'inscription sera confirmée après un échange avec le professeur. Soit le certificat de formation F5 « enfants » ou de F3 « adolescents-adultes ». Soit un certificat de qualification. Soit le diplôme de transition

↳ Travail en groupe de chansons d'artistes actuels et découverte d'autres styles musicaux (blues, jazz...) au moyen d'un apprentissage pratique au sens large : grilles d'accords, exercices spécifiques, jeux...

## MUSIQUE DE CHAMBRE

Conditions d'admission : fréquenter régulièrement ou avoir terminé un cours de Formation instrumentale (Q1/T1 ou plus). A partir de Q1/T1 Obligatoire à partir de la T3

↳ La fréquentation du cours de musique de chambre est obligatoire pour les élèves à partir du niveau T3 en Formation instrumentale.

## LECTURE À VUE

Conditions d'admission : fréquenter régulièrement ou avoir terminé un cours de Formation instrumentale (F4 ou plus).

↳ Le cours de Lecture à vue permet à l'élève de devenir autonome face à une partition avec tout ce que cela comprend, d'acquérir des réflexes de lecture et d'augmenter sa capacité à déchiffrer le texte musical dans sa globalité. Cette approche permet à l'élève d'aborder les styles et les époques variés ainsi que lire les informations écrites et les traduire instantanément au travers d'une production sonore.

# 2.2 ARTS DE LA PAROLE

## Cours de base

---

### FORMATION PLURIDISCIPLINAIRE

↳ *Filière Préparatoire De 5 à 8 ans*  
**4 années (P1/P2/P3/P4)**

↳ *Filière Formation (enfants) De 8 à 13 ans*  
**6 années (F1/F2/F3/F4/F5/F6)**

↳ *Filière Formation (enfants et adultes ) Dès l'âge de 14 ans*  
**2 années (FA1/FA2)**

↳ *Filière Formation (enfants ) De 12 à 15 ans*  
**4 années (F1/F2/F3/F4)**

↳ *Filière Formation (enfant-adulte) Dès l'âge de 14 ans*  
**2 années (FA1/FA2)**

↳ *Filière Qualification* Dès l'âge de 14 ans  
6 années (Q1/Q2/Q3/Q4/Q5/Q6)

↳ *Filière Transition* Dès l'âge de 14 ans  
6 années (T1/T2/T3/T4/T5/T6)

## **DÉCLAMATION**

↳ *Filière Formation (enfants)* De 10 à 13 ans  
4 années (F1/F2/F3/F4)

↳ *Filière Formation (adolescents-adultes)* Dès l'âge de 14 ans  
2 années (FA1/FA2)

↳ *Filière Qualification* Dès l'âge de 14 ans  
4 années (Q1/Q2/Q3/Q4)

Condition d'admission : avoir fréquenté durant deux ans la Formation théâtrale.

Le cours recherchera l'expression propre et singulière de chacun à travers l'interprétation de textes.

# 3. ÂGES D'ADMISSION

## Éveil musical

5 ans (né en 2021)

---

## Formation musicale

Enfants : 8 ans (nés avant le 1er janvier 2019)

Adultes : 13 ans (nés avant le 1er janvier 2014)

---

## Chant

12 ans

---

## Arts de la parole

Enfants : 8 ans (nés avant le 1er janvier 2019)

Adultes : 14 ans (nés avant le 1er janvier 2013)

## LISTES D'ATTENTE

Pour un cours donné, lorsque la demande (en nombre d'élèves) est plus importante que la dotation disponible, une liste d'attente est établie. Les différentes listes sont résorbées, par cours, en tenant compte des critères suivants :

- La date d'inscription en liste d'attente ;
- S'il s'agit d'un premier instrument ;
- L'ancienneté au cours de formation musicale.

**Il faut, le plus souvent, fréquenter une année de Formation musicale avant d'accéder au cours d'instrument.**



# 4. HORAIRES 2026-2027

## 4.1 FORMATION MUSICALE

<b>Éveil 1ère année</b> (enfants nés en 2021/2020)	<i>Vendredi de 15h40 à 16h30</i>	<b>Antonio FLORIO</b>
<b>Éveil 2ème année</b> (enfants nés en 2019)	<i>Vendredi de 16h40 à 17h30</i>	<b>Antonio FLORIO</b>
<b>Formation 1</b> (élèves nés avant le 1er janvier 2019)	<i>Lundi et jeudi de 17h à 17h50</i>	<b>Rabiha SAHLI</b>
	<i>Mardi et vendredi de 17h30 à 18h20</i>	<b>Antonio FLORIO</b>
<b>Formation Adultes 1</b> (élèves nés avant le 1er janvier 2013)	<i>Mercredi de 19h30 à 21h10</i>	<b>Rabiha SAHLI</b>
<b>Formation 2</b>	<i>Lundi et jeudi de 16h10 à 17h</i>	<b>Rabiha SAHLI</b>
	<i>Mardi et vendredi de 17h à 17h50</i>	<b>Gontran KARL</b>
<b>Formation Adultes 2</b>	<i>Jeudi de 19h30 à 21h10</i>	<b>Rabiha SAHLI</b>
<b>Formation 3</b>	<i>Lundi et jeudi de 17h50 à 18h40</i>	<b>Rabiha SAHLI</b>
	<i>Mardi et vendredi de 16h10 à 17h</i>	<b>Gontran KARL</b>
<b>Formation Adultes 3</b>	<i>Lundi de 19h30 à 21h10</i>	<b>Rabiha SAHLI</b>
<b>Formation 4</b>	<i>Lundi et jeudi de 18h40 à 19h30</i>	<b>Rabiha SAHLI</b>
<b>Formation 5</b>	<i>Mercredi de 17h50 à 19h30</i>	<b>Rabiha SAHLI</b>
<b>Transition 1</b>	<i>Mardi de 18h20 à 19h10</i>	<b>Antonio FLORIO</b>
	<i>Vendredi de 18h20 à 20h</i>	
<b>Transition 2</b>	<i>Mardi de 17h50 à 18h40</i> <i>vendredi de 17h50 à 19h30</i>	<b>Gontran KARL</b>
<b>Transition 3</b>	<i>Mardi de 17h50 à 18h40</i> <i>vendredi de 17h50 à 19h30</i>	<b>Gontran KARL</b>

## SECTION DE FLÉRON

<b>Formation 1</b> (élèves nés avant le 1er janvier 2019)	<i>Mardi et vendredi de 16h30 à 17h20</i>	<b>Rabiha SAHLI</b>
<b>Formation 2</b>	<i>Mardi et vendredi de 17h20 à 18h10</i>	<b>Rabiha SAHLI</b>
<b>Formation 3</b>	<i>Mardi et vendredi de 18h10 à 19h</i>	<b>Rabiha SAHLI</b>
<b>Formation 4</b>	<i>Mardi et vendredi de 19h à 19h50</i>	<b>Rabiha SAHLI</b>

## 4.2 COURS COMPLÉMENTAIRES

<b>Analyse</b>	<i>Mercredi entre 17h50 à 18h40</i>	<b>Gontran KARL</b>
<b>Musique de chambre</b>	<i>Lundi entre 17h et 20h20</i>	<b>Cyril ENGLEBERT</b>
<b>Ensemble de cuivres</b>	<i>Mardi de 18h40 à 19h30</i>	<b>Alexandre KERLOCH</b>
<b>Écriture musicale</b>	<i>Mardi de 19h30 à 20h20 (F4-F5) Mercredi de 16h10 à 17h (F1) Mercredi de 17h à 17h50 (F2-F3)</i>	<b>Gontran KARL</b>
<b>Ensemble instrumental</b>	<i>Mercredi de 18h20 à 20h</i>	<b>As PRIMO</b>
<b>Lecture à vue</b>	<i>Mercredi de 15h20 à 16h10 Vendredi de 19h30 à 20h20</i>	<b>Gontran KARL</b>
<b>Incanto Ensemble vocal</b>	<i>Mercredi de 18h40 à 20h20</i>	<b>Vincent GRÉGOIRE</b>
<b>Histoire de la musique et Audition commentée</b>	<i>Mardi de 18h40 à 19h30 (débutant) Mercredi de 18h40 à 20h20 (avancé)</i>	<b>Gontran KARL</b>
<b>Guitare d'accompagnement</b>	<i>Jeudi de 17h50 à 18h40 Jeudi de 18h40 à 19h30</i>	<b>Léo QUERA</b>
<b>Ensemble de cordes</b>	<i>Jeudi de 17h50 à 18h40</i>	<b>Avine COULONVAL</b>

## 4.3 ARTS DE LA PAROLE

### Ateliers Formation Pluridisciplinaire (impro, théâtre déclamation, éloquence, ... )

Enfants de 8-10 ans

*Samedi de 9h30 à 11h10  
(Ecole Victor Heuskin)*

Enfants de 11-13 ans

*Samedi de 11h10 à 12h50  
(Ecole Victor Heuskin)*

Enfants de 8-12 ans

*Vendredi de 15h40 à 17h20  
(Ecole de PARC SAUVEUR)*

Adolescents  
(à partir de 14 ans)

*Mardi de 17h20 à 19h (Ecole Victor Heuskin)*

Adultes

*Mardi de 19h50 à 21h30 (Ecole Victor Heuskin)*

Adultes

*Vendredi de 18h40 à 20h20 (Ecole Victor Heuskin)*

### SECTION DE ROBERMONT

Enfants de 5-8 ans

*Lundi de 15h30 à 16h20*

### ECOLE LIBRE DE CHÊNÉE

Enfants de 5-8 ans

*Lundi de 15h30 à 16h20*

Enfants de 8-12 ans

*Jeudi de 15h40 à 17h20*

### SECTION DE FLÉRON

Enfants de 8-10 ans

*Mercredi de 15h30 à 17h10*

Enfants de 11-13 ans

*Jeudi de 15h40 à 17h20*

### DÉCLAMATION


A partir de 12 ans

*Mardi de 19h à 19h50 (école Victor Heuskin)*

A partir de 12 ans

*Vendredi de 20h20 à 21h10 (école Victor Heuskin)*

*Samedi de 12h50 à 15h20 (école Victor Heuskin)*



# 5. DÉROULEMENT DES ÉTUDES

Le déroulement des études se fait en deux temps.

Tout d'abord un cycle de 5 années 1 d'apprentissage général intitulé FORMATION.

Ensuite, si vous le souhaitez et avez du temps à consacrer à la musique, vous opterez pour la TRANSITION où vous pourrez approfondir vos connaissances et pourquoi pas envisager l'inscription dans l'enseignement supérieur.

L'inscription en TRANSITION se fait en accord avec le Conseil de classe et d'admission.

## 5.1 MUSIQUE

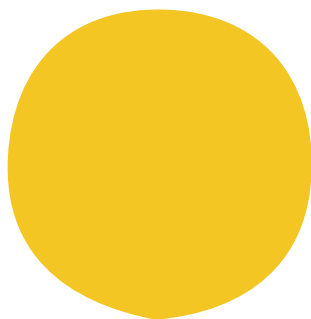
Les cours de Formation instrumentale ou de Chant sont accessibles aux élèves qui suivent régulièrement ou qui ont achevé la filière complète de Formation musicale (Formation ou Transition). Pour accéder à la Transition instrumentale, il faut :

- Fréquenter ou avoir réussi la Transition en Formation musicale ;
- Suivre 5 périodes hebdomadaires de cours (2 lorsque la Formation musicale est achevée) ;
- Valider au moins une année d'un des cours suivants : Audition commentée, Écriture musicale, Ensemble instrumental ou Histoire de la musique ;
- Suivre, à partir de la 3<sup>ème</sup> année de Transition, le cours complémentaire de Musique de chambre instrumentale.

## 5.2 ARTS DE LA PAROLE

## ET DU THÉÂTRE

Les cours de formation pluridisciplinaire et déclamation sont accessibles à tous les élèves. Le cours de formation pluridisciplinaire peut débuter à l'âge de 5 ans, le cours de déclamation c'est à partir de 12 ans.



# 6. DURÉE DES ÉTUDES

## 6.1 MUSIQUE

### Eveil musical

↳ 2 années

### Enfants

↳ 5 années (Formation) ou  
8 années (Transition) de Formation musicale

↳ 10 années (Qualification ou Transition) de Formation  
instrumentale ou de Chant

### Adultes

↳ 3 années de Formation musicale

↳ 8 années de Formation instrumentale ou  
10 années de Chant

## 6.2 ARTS DE LA PAROLE

### ET DU THÉÂTRE

#### Enfants

6 années de Formation théâtrale ↵

8 années de Déclamation ↵

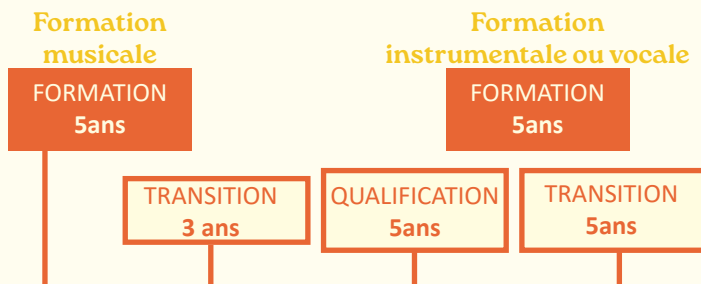
#### Adultes

2 années de Formation théâtrale ↵

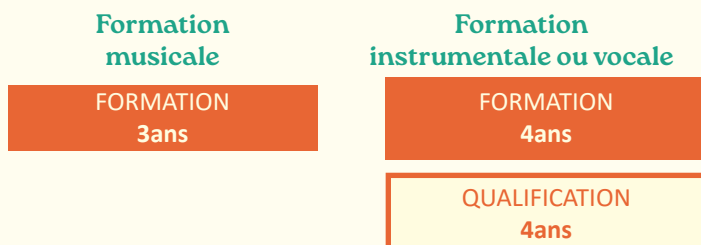
6 années de Déclamation ↵

# DOMAINE DE LA MUSIQUE

## SECTION ENFANTS

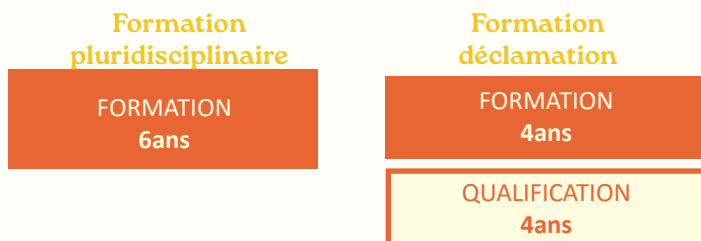


## SECTION ADULTES

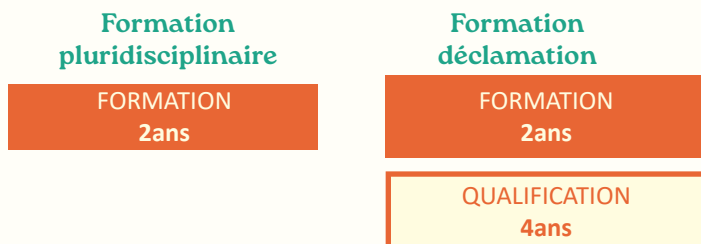


# DOMAINE DES ARTS DE LA PAROLE ET DU THÉÂTRE

## SECTION ENFANTS



## SECTION ADULTES



# 7. ÉVALUATIONS

Chaque événement organisé par l'Académie est un moment important pour le parcours de chaque élève. Les moments « d'évaluations » peuvent donc prendre plusieurs formes. Cela peut se dérouler plusieurs fois par an et de façon différente. Cela permet de suivre au plus près les progrès de chacun. Il est tenu compte de la prestation du moment, mais aussi du travail de l'année qu'il s'agisse de la maîtrise technique, de l'intelligence artistique, de l'autonomie ou de la créativité.

Au terme de chaque session d'évaluations, les élèves des cours de base reçoivent une **fiche d'évaluation** reprenant les appréciations 2 relatives aux derniers mois écoulés. Cette fiche doit **être signée** par les parents et **rendue aussitôt** afin de pouvoir être consultée à tout moment.

## 7.1 MUSIQUE

### Enfants

- 3 évaluations en Formation musicale
- 2 ou 3 évaluations ou prestations publiques en Formation instrumentale ou vocale

### Adultes

- 1 évaluation (ou plus) en Formation musicale
- 1 évaluation (ou plus) en Formation instrumentale ou vocale

## 7.2 ART DE LA PAROLE ET DU THÉÂTRE

- 1 à 2 évaluations/année en fonction des projets

EXC = Excellent ; TB = Très bien ; B = Bien ; M = Moyen ; F = Faible ; I = Insuffisant.



# 8. CONDITIONS DE RÉGULARITÉ

L'élève inscrit à l'académie doit fréquenter régulièrement :

- 1 période hebdomadaire de cours en Eveil musical.
- Au moins 2 périodes hebdomadaires de cours à partir du cycle de Formation (5 en Transition de Formation musicale) et pour chacun des domaines).

L'élève sera considéré comme irrégulier si :

- Il totalise plus de 20% d'absences injustifiées 3 sur l'ensemble de ses cours suivis entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 janvier.
- Il ne suit pas toutes les périodes de cours hebdomadaires prévues dans son horaire.

L'académie se réserve le droit de refuser à un élève irrégulier l'accès aux cours et/ou aux évaluations.

***Toute absence doit être justifiée par un écrit remis au professeur au plus tard le jour du retour de l'élève***

## 8.1 PROFESSEURS ABSENTS

*Le nom des professeurs absents est affiché sur la porte d'entrée de l'Académie. Dans la mesure du possible, nous essayons de prévenir au numéro de téléphone portable renseigné lors de l'inscription.*



# 9. CONSEILS AUX PARENTS



Il est indispensable que votre enfant dispose d'un instrument adéquat et en bon état.

Travailler son piano chez des amis ou des parents ne peut être que provisoire. Un synthétiseur n'est pas un piano.

Il lui faut un local tranquille à l'abri de toute distraction (télévision, conversations).

Au contraire d'une activité sportive, l'étude de la musique exige une pratique quotidienne allant de 15 à 20 minutes dans les premières années jusqu'à 1 à 2 heures dans les dernières (et plus encore pour les futurs professionnels).

## 9.1 ASSURANCE SCOLAIRE

Les élèves régulièrement inscrits sont couverts par une assurance (responsabilité civile et accidents corporels) pendant les cours ainsi que pendant le trajet (aller et retour) allant de leur domicile au local de cours par le chemin le plus direct.

## 9.2 CARTE D'ÉTUDIANT

Une carte d'étudiant est remise à partir d'octobre à tous les élèves en ordre d'inscription (signature de la fiche d'inscription, paiement et attestation(s) si nécessaire).



# 10. INSCRIPTIONS

## 10.1 HORAIRES

Inscriptions en ligne du 15/06 au 10/07 et du 24/08 au 21/09

Lien d'inscription en ligne : [chenee.lesahr.be](https://chenee.lesahr.be)

**En présentiel : du 15/06 au 06/07 et du 24/08 au 21/09**

**Horaires d'ouverture du bureau :**

**Du lundi au vendredi : de 15h30 à 19h**

**Samedi : de 9h à 12h**

**TEL : 04.365.12.14**

**[secretariat@academiedechenee.be](mailto:secretariat@academiedechenee.be)**

## 10.2 FICHE D'INSCRIPTION

Chaque année et pour chaque élève une fiche d'inscription doit être signée par les parents (ou par les élèves de plus de 18 ans).

Il est également possible de s'inscrire via internet:  
<https://chenee.lesahr.be/>

## 10.3 DROIT D'INSCRIPTION

(qui inclut le minerval de la Fédération Wallonie-Bruxelles)

A. **140 Euros** pour les catégories suivantes :

1. Élèves entre 5 et 7 ans (nés entre 2021 et 2019) et nés après le 31/12/2013

### **45euros**

2. Élèves de plus de 12 ans inscrits dans l'enseignement fondamental (apporter une attestation de l'école primaire fréquentée).
3. Élèves chômeurs complets indemnisés (faire compléter par **l'ONEM** ou un organisme de paiement (C.A.P.A.C. – syndicat) l'attestation H4 fournie par l'académie).
4. Élèves à charge d'un chômeur complet indemnisé ayant le statut de **chef de ménage** reconnu par l'ONEM (faire compléter l'attestation H4 par **l'ONEM** ou le syndicat **et** apporter une composition de ménage).
5. Élèves bénéficiant du revenu d'intégration (apporter une attestation du CPAS).
6. Enfants qui font partie du ménage d'un bénéficiaire du revenu d'intégration (apporter une attestation du CPAS **et** une composition de ménage).
7. Élèves handicapés (apporter une attestation de l'AViQ, du Service PHARE ou du SPF Sécurité sociale).
8. Enfants qui font partie du ménage d'un bénéficiaire du statut d'handicapé (apporter une attestation de l'AViQ, du Service PHARE ou du SPF Sécurité sociale **et** une composition de ménage).
9. Demandeurs d'emploi en période de stage d'insertion professionnelle (apporter une attestation du FOREM).
10. Personnes pensionnées sous statut G.R.A.P.A. (apporter une attestation Service fédéral des pensions).
11. 3<sup>ème</sup> élève et les suivants faisant partie d'un même ménage inscrit dans une académie (apporter une preuve d'inscription des deux enfants plus âgés **et** une composition de ménage).
12. Élèves inscrits en humanités artistiques dans l'E.S.A.H.R. (apporter une attestation de l'inscription dans l'enseignement secondaire).
13. Élèves ayant déjà payé le droit d'inscription dans une autre académie (apporter une attestation H5 officielle émanant de l'académie).
14. Élèves bénéficiaires de l'intervention majorée (faire compléter l'attestation H7 par la mutuelle).
15. Élèves détenteurs de la carte PROF (Document à télécharger via Mon Espace > Ma Carrière > Profil).

B. **140 Euros** pour les catégories suivantes :

1. Élèves nés entre le 01/01/08 et le 31/12/13.

2. Élèves poursuivant des études générales ou artistiques (apporter une attestation d'inscription dans l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (CEFA, organisé ou subventionné par la CFWB).

C. **250 Euros** pour les élèves nés avant le 01/01//08 et qui ne sont pas repris aux points A et B.

***Toutes les attestations doivent être datées du mois de septembre.***

***Tout nouvel élève doit fournir une copie recto/verso de sa carte d'identité.***

# 11. VACANCES ET CONGÉS

L'année scolaire débute le **lundi 24 août 2026** et se termine le **vendredi 3 juillet 2027**.

**Fête de la Communauté française**  
: samedi 27 septembre

**Vacances d'automne (Toussaint)** :  
du lundi 19 octobre au dimanche  
1 novembre

**Armistice** : mardi 11 novembre

**Vacances d'hiver (Noël)** : du lundi  
21 décembre au dimanche 3 janvier

**Mardi gras** : mardi 9 février

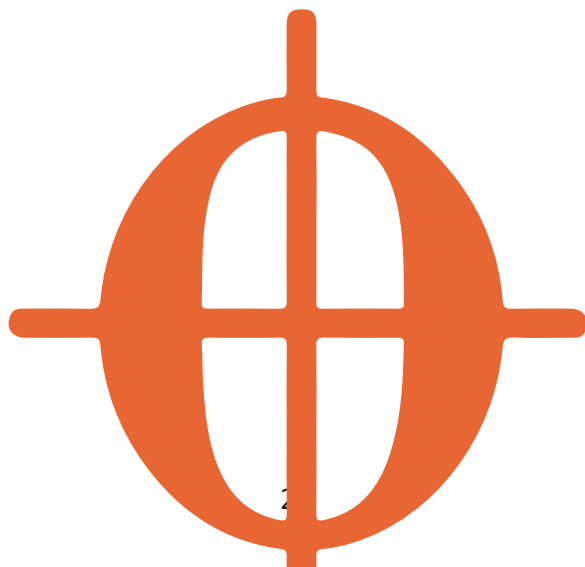
**Vacances de détente (Carnaval)** : du  
lundi 22 février au dimanche 7 mars

**Lundi de Pâques** : lundi 29 mars

**Vacances de Printemps (Pâques)**  
: du lundi 29 avril au dimanche 9  
mai

**Ascension** : jeudi 6 mai

**Pentecôte** : lundi 17 mai



## Annexe au ROI - Article 23 Organisation des cours

<b>Domaine de la Musique</b>	
<b>Les cours de base</b>	<b>Nombre d'années d'études</b>
<b>Formation Musicale</b>	
Filière préparatoire	1 à 2 années de cours (P1/P2)
Dès l'âge de 5 ans Éveil sensoriel et ludique de l'enfant aux différents paramètres du monde sonore (durée, intensité, timbre, hauteur).	
Filière de Formation - enfants *	5 années (F1/ F2/ F3/ F4/ F5)
Filière de Formation –adolescents - adultes *	3 années (FA1/ FA2/ FA3)
Filière de Transition	
<i>*Obligatoire pour avoir accès au cours d'instrument</i>	
<i>** Accès réservé sur avis du Conseil de classe et d'admission</i>	
<i>Condition d'accès : avoir obtenu le certificat de formation à l'issue de la 5<sup>ème</sup> année « enfants » ou de la 3<sup>ème</sup> année « adolescents-adultes »</i>	
<b>Formation Instrumentale</b>	
Filière de Formation - enfants	Nombre d'années d'études
Filière de Formation –adolescents - adultes	5 années (F1/ F2/ F3/ F4/ F5)
Filière de Qualification - enfants	4 années (FA1/ FA2/ FA3/ FA4)
Filière de Qualification –adolescents - adultes	5 années (Q1/ Q2/ Q3/ Q4/ Q5)
Filière de Transition **	4 années (QA1/ QA2/ QA3/ QA4)
	5 années (T1/ T2/ T3/ T4/ T5)
<i>* Accès réservé sur avis du Conseil de classe et d'admission</i>	
<b>Condition d'accès :</b>	
-	<i>avoir obtenu le certificat de formation pour la spécialité concernée</i>
-	<i>fréquenter régulièrement le cours de FM ou avoir obtenu le diplôme de transition en FM</i>
-	<i>fréquenter régulièrement un des cours suivants : analyse musicale, écriture musicale, ensemble instrumental, ensemble musical de transmission orale, formation musicale, histoire de la musique et audition commentée, improvisation musicale, lecture à vue, musique de chambre instrumentale, rythmes et rythmique, transposition</i>
<b>Chant (classique ou variété)</b>	
Filière de Formation	5 années (F1/ F2/ F3/ F4/ F5)
Filière de Qualification	5 années (Q1/ Q2/ Q3/ Q4/ Q5)

Filière de Transition **	Dès l'âge de 12 ans	5 années (T1/T2/T3/T4/T5)
* Accès réservé sur avis du Conseil de classe et d'admission		
<i>Condition d'accès :</i>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- avoir obtenu le certificat de formation pour la spécialité concernée</li> <li>- fréquenter régulièrement le cours de FM ou avoir obtenu le diplôme de transition en FM</li> <li>- fréquenter régulièrement un des cours suivants : analyse musicale, écriture musicale, ensemble instrumental, ensemble musical de transmission orale, formation musicale, histoire de la musique et audition commentée, improvisation musicale, lecture à vue, musique de chambre instrumentale, rythmes et rythmique, transposition</li> </ul>		
<b>Analyse</b>		
Filière de Formation	Dès l'âge de 11 ans	2 années (F1/F2)
Filière de Qualification	Dès l'âge de 12 ans	3 années (Q1/Q2/Q3)
<b>Ecriture musicale</b>		
Filière de Formation	Dès l'âge de 11 ans	4 années (F1/F2/F3/F4)
Filière de Qualification	Dès l'âge de 14 ans	4 années (Q1/Q2/Q3/Q4)
Filière de Transition	Dès l'âge de 14 ans	4 années (T1/T2/T3/T4)
<b>Les cours complémentaires</b>		
Histoire de la musique et audition commentée	Ouvert à tous	<b>Conditions d'admission</b>
Ensemble de cordes	Ouvert aux instruments de la famille des cordes frottées (Alto-Violon-Violoncelle, ...)	-fréquenter régulièrement ou avoir terminé le cours Formation Instrumentale (F2 ou plus)
Ensemble de cuivres	Ouvert aux instruments de la famille des cuivres (trompette – trombone – euphonium – tuba, ...)	-fréquenter régulièrement ou avoir terminé le cours Formation Instrumentale (F4 ou plus)
Ensemble instrumental	Ouvert à tous	
Ensemble Vocal « INCANTO »	Dès l'âge de 14 ans	
Guitare d'accompagnement	Dès l'âge de 12 ans	-fréquenter le cours de Formation Musicale ou avoir obtenu en Formation Musicale le certificat de formation F5 « enfants » ou de F3 « adolescents-adultes » -soit un certificat de qualification -soit le diplôme de transition
Clavier d'accompagnement	Dès l'âge de 12 ans	-fréquenter le cours de Formation Musicale ou avoir

		<p>obtenu en Formation Musicale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-soit le certificat de formation F5 « enfants » ou de F3 « adolescents-adultes »</li> <li>-soit un certificat de qualification</li> <li>-soit le diplôme de transition</li> </ul>
<b>Lecture à vue instrumentale</b>	Dès l'âge de 7 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>-fréquenter régulièrement le cours de formation instrumentale</li> <li>soit avoir obtenu</li> <li>-un certificat de qualification</li> <li>-soit le diplôme de transition</li> </ul>
<b>Musique de chambre instrumentale</b>	A partir de Q1/T1 Obligatoire à partir de la T3	

<b>Domaine des Arts de la Parole et du Théâtre</b>		
<b>Cours de base</b>	<b>Nombre d'années d'études</b>	
<b>Formation PLURIDISCIPLINAIRE</b>		
Filière préparatoire	De 5 à 8 ans	4 années (P1/P2/P3/P4)
Filière de formation - enfants	De 8 à 13 ans	6 années (F1/F2/F3/F4/F5/F6)
Filière de Formation – adolescents et adultes	Dès 14 ans	2 années (FA1/FA2)
<b>DECLAMATION</b>		
Filière de formation - enfants	De 10 à 13 ans	4 années (F1/F2/F3/F4)
Filière de Formation – adolescents et adultes	Dès 14 ans	2 années (FA1/FA2)
Filière de Qualification	Dès 14 ans	4 années (Q1/Q2/Q3/Q4)